



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 5 novembre 2020 à 19h30 au centre communautaire, au 262, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier   | - Serge Brault  |
| - Mario Dufour       | - David Dumont  |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 5 NOVEMBRE 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020
4. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Noël des enfants
5. Urbanisme
  - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
6. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Embauche d'un journalier aux travaux publics
  - c) Achat d'un radar pédagogique
  - d) Ministère des Transports: Demande de signalisation pour traverse piétonne au coin des rues de l'Église et Alexis
7. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Interventions du service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix: Facturation
  - c) Entente multicasernes : Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington
  - d) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu: Modification de la programmation multicasernes
8. Comptes à payer (Municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois de novembre 2020
  - b) Comptes payés durant le mois d'octobre 2020
9. Comptes à payer (Factures)
  - a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (24 290.77\$)



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436) (168 057.77\$)
  - c) Exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église Sud: Règlement d'emprunt #437 (17 201.43\$)
  - d) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (2 732.75\$)
10. Demande de don: Sourire sans fin
  11. Club Lions : Autorisation cueillette de dons
  12. Offre de service: Cain Lamarre
  13. Priorités d'actions : Sûreté du Québec
  14. Bibliothèque: Offre de services Alarme S.P.P.
  15. Rénovation extérieure de la salle du conseil
  16. Règlement numéro 440: Emprunt temporaire
  17. Édifices municipaux: Décoration de Noël
  18. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
  19. Location d'entrepôt: Signature du contrat
  20. Programme TECQ 2019-2023 : Drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre
  21. Réhabilitation environnementale des sols situés au 311, rue de l'Église: Dépassement des coûts
  22. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  23. Varia
  24. Public: Période de questions
  25. Levée de l'assemblée

### 2020-11-306 Adoption de l'ordre du jour

### Résolution #2020-11-306 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

### 2020-11-307 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2020

### Résolution #2020-11-307 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 octobre 2020.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2020-11-308 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020

### Résolution #2020-11-308 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2020.

ADOPTÉE

### Loisirs

### Loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de novembre 2020.

### 2020-11-309 Noël des enfants

### Résolution #2020-11-309 : Noël des enfants

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 5 000\$ pour l'achat de cadeaux pour le Noël des enfants qui aura lieu les 19 et 20 décembre 2020.

Il est également résolu que lors de la remise des cadeaux du Noël des enfants, les mesures sanitaires émises par la Direction de la santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19 soient respectées.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Urbanisme

### Urbanisme

### Rapport de la responsable de l'urbanisme

### Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de novembre 2020.

### Travaux publics

### Travaux publics

### Rapport du Directeur des travaux publics

### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur des travaux publics fait la lecture du rapport du service des travaux publics pour le mois de novembre 2020.

### Embauche d'un journalier aux travaux publics

### Embauche d'un journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la directrice générale;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier aux travaux publics devait être comblé et que à la suite du processus d'entrevue des candidatures reçues, la Directrice générale de la Municipalité de Napierville a procédé à l'embauche de monsieur Maxime Huu Nguyen pour combler le poste disponible.

Que la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au conseil municipal un document relatif à l'embauche de Monsieur Maxime Huu Nguyen à titre de journalier aux travaux publics pour la Municipalité de Napierville, en date du 13 octobre 2020.

### 2020-11-310 Achat d'un radar pédagogique

#### Résolution #2020-11-310 : Achat d'un radar pédagogique

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Napierville fait partie des priorités primordiales sur lesquelles nous travaillons;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un radar pédagogique est un outil qui permet de collecter des données importantes auprès de la circulation sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'avec ces données, il est plus facile de mettre en lumière les problématiques d'excès de vitesse et de faire des suivis auprès de la Sûreté du Québec afin que des opérations soient mises en place afin d'enrayer la vitesse sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'un radar pédagogique est un outil lumineux qui permet de capter facilement l'attention du conducteur qui est en excès de vitesse afin de lui rappeler qu'il est important de ralentir dans la zone dans laquelle il se trouve;

CONSIDÉRANT QUE le radar pédagogique est considéré comme un outil de sensibilisation routière très efficace auprès des automobilistes.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De procéder à l'achat d'un radar pédagogique de type Kam-15-S au montant de 5 100\$ incluant l'installation afin de sensibiliser la sécurité routière au sein de la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

### 2020-11-311 Ministère des Transports: Demande de signalisation pour traverse piétonne à l'intersection des rues de l'Église et Alexis

#### Résolution #2020-11-311 : Ministère des Transports: Demande de signalisation pour traverse piétonne à l'intersection des rues de l'Église et Alexis

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Église Nord ou Route 219 est sous juridiction provinciale et que cette route en est une de transit;

CONSIDÉRANT QUE le trottoir sur la rue de l'Église Nord se prolonge jusqu'au numéro civique 385, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE dans le secteur nord de la rue de l'Église, plusieurs quartiers résidentiels ont été implantés et que plusieurs jeunes familles se sont installées dans ces nouveaux quartiers;

CONSIDÉRANT QU'un Centre de la petite enfance est situé près de cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enfants de ce secteur se rendent à l'école à pied ou aux installations sportives situées près des écoles;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE suite à une pétition reçue des citoyens en 2011 une résolution datée du 11 octobre vous avait été acheminée afin de faire la demande d'installation d'enseignes et de marquage de chaussée à l'intersection des rues de l'Église et Alexis;

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable de la Municipalité de Napierville a également été prolongée près de cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens demandent actuellement l'installation de signalisation à cette intersection des rues de l'Église et Alexis;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De réitérer notre demande auprès du ministère des Transports afin de demander l'installation d'enseignes ainsi que le marquage de la chaussée indiquant un passage piétonnier aux intersections des rues de l'Église et Alexis.

Il est également résolu que copie de cette résolution transmise au Ministère des Transports.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Députée de Huntingdon, Madame Claire Isabelle.

ADOPTÉE

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

#### 2020-11-312 Interventions du Service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de-l' Île-aux-Noix: Facturation

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de novembre 2020.

#### Résolution #2020-11-312 : Interventions du Service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix: Facturation

CONSIDÉRANT QUE conformément aux Schémas de couverture de risques de la MRC des Jardins-de-Napierville et de la MRC du Haut-Richelieu de même que conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*, la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a l'obligation de maximiser les ressources soit de fournir les effectifs demandés à une tierce municipalité que ce soit dans le cadre d'un appel d'entraide ou dans le cadre d'un appel multicasernes ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville sont actuellement desservies par le même service incendie, et que la Municipalité de Saint-Blaise-sur-le-Richelieu a délégué sa compétence en matière de sécurité incendie à la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, les services de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix couvrent mutuellement leur territoire sur la base de tarifs pouvant être comparés à ceux décrits dans l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT QU'à titre de comparatif, la Municipalité de Napierville a transmis à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix des factures d'un montant total de 21 373.12\$ pour 37 interventions entre les mois de février 2018 et mars 2020 ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'aucune entente formelle n'est intervenue entre la Municipalité de Napierville et de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix concernant la couverture multicasernes de leurs territoires respectifs, incluant la partie du territoire de Saint-Blaise-sur-le-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Municipalité de Napierville de conclure des ententes avec les municipalités voisines afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques et d'optimiser les services à la population ;

CONSIDÉRANT QU'accompagnées de représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère de la Sécurité publique, des discussions ont eues lieu entre les parties depuis plusieurs mois afin de convenir d'une entente intermunicipale concernant la couverture des parties de leurs territoires respectifs ;

CONSIDÉRANT QU'à défaut de telles ententes, la couverture de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix doit s'assimiler à un service d'entraide ;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 2020-04-93 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;

CONSIDÉRANT QU'en application de ce règlement, la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a transmis à la Municipalité de Napierville 16 factures d'un montant total de 68 021.72\$ ;

CONSIDÉRANT l'article 33 la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que le coût de l'aide apportée à une municipalité est à la charge de la municipalité qui l'a demandée suivant un tarif raisonnable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville considère déraisonnables les tarifs imposés par la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;

CONSIDÉRANT QU'afin de déterminer le tarif raisonnable qu'elle doit assumer, la Municipalité de Napierville a pris connaissance de tarifs contenus dans différents règlements et ententes intermunicipales en plus de procéder à des vérifications auprès du ministère de la Sécurité publique et de consulter le Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie produit par ce ministère ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de régler le dossier et que dans cet esprit, la Municipalité de Napierville est d'avis qu'il est opportun d'offrir un montant supérieur à ce qui aurait pu être offert eut égard aux usages et tarifications passées ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de la somme de 21 960.11\$ à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à titre de paiement complet et final pour les 16 factures numéro 20147, 20148 et 20150 à 20163, et ce, dans le seul but d'éviter les délais et frais découlant de la judiciarisation du dossier ;

DE DEMANDER de nouveau à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de modifier son Règlement 2020-04-93 afin de prévoir des tarifs raisonnables tel que l'exigent la *Loi sur la sécurité incendie* ;

DE RÉITÉRER l'intention de la Municipalité de Napierville de convenir d'une entente multicasernes avec la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et ce, dans la seule mesure où, conformément à la loi, les coûts proposés sont raisonnables ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2020-11-313**  
**Service de**  
**sécurité**  
**incendies :**  
**Entente**  
**multicasernes:**  
**Municipalité de**  
**Saint-Patrice-de-**  
**Sherrington**

**Résolution #2020-11-313 : Service de Sécurité incendies : Entente multicasernes: Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en Sécurité incendie prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à adopter une entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicasernes applicables pour atteindre les forces de frappe prévues audit schéma ;

CONSIDÉRANT QUE pour intervenir efficacement, les services de Sécurité incendies peuvent faire appel à d'autres organisations afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requis en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues au plan de mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote d'une entente multicasernes avec les Municipalités de Sherrington et St-Edouard prenait fin en date du 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire poursuivre sa collaboration avec le service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville et signer une entente multicasernes.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse et Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville tous les documents relatifs à cette entente ;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2020-11-314**  
**Ville de Saint-**  
**Jean-sur-**  
**Richelieu:**  
**Modification de**  
**la**  
**programmation**  
**multicasernes**

**Résolution #2020-11-314 : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu: Modification de la programmation multicasernes**

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en place de la programmation multicasernes avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, aucune bonification de la prestation n'est apportée par la programmation actuelle *multicasernes* pour les secteurs B1 et B2 du territoire de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire apporter une modification à la programmation *appel multicasernes* pour les appels d'alarmes du service de Sécurité incendies pour ces dits secteurs;

CONSIDÉRANT QUE cette modification consiste à retirer la programmation *appel multicasernes* pour les appels d'alarmes afin de la remplacer par un appel d'entraide mutuelle, et ce, uniquement pour les secteurs B1 et B2 de la Municipalité de Saint-Blaise sur Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE par cette modification, la caserne 1 de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sera appelée uniquement en entraide mutuelle pour les appels d'incendies fondés;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE par cette modification, une directive opérationnelle doit être ajoutée afin de permettre aux officiers de procéder à cette demande en fonction des informations obtenues lors de l'appel;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies, Monsieur Patrick Gagnon, à modifier les aspects ci-dessus mentionnés dans la programmation *appel multicasernes* pour les appels d'alarmes avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Municipalité)

### Comptes à payer (Municipalité)

#### 2020-11-315 Comptes à payer pour le mois de novembre 2020

#### Résolution #2020-11-315 : Comptes à payer pour le mois de novembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de novembre 2020 soit:

Municipalité au montant de 368 393.10\$  
Bibliothèque au montant de 2 375.88\$  
Loisirs au montant de 3 943.83\$  
Incendie au montant de 10 462.41\$  
Salaires pompiers pour le mois d'octobre 2020 au montant de 37 266.25\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h57, car sa conjointe est une employée administrative.

#### 2020-11-316 Comptes payés durant le mois d'octobre 2020

#### Résolution #2020-11-316 : Comptes payés durant le mois d'octobre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'octobre 2020 soit:

Municipalité au montant de 154 908.59\$  
Bibliothèque au montant de 266.17\$  
Loisirs au montant de 6251.10\$  
Incendie au montant de 100 771.22\$

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Factures)

### Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h58.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2020-11-317**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Réhabilitation**  
**environnementale**  
**des sols:**  
**Règlement**  
**d'emprunt #435**

**Résolution #2020-11-317 : Comptes à payer: Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville au montant total de 24 290.77\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseur	# Facture	Description	Montant
S. Graphique inc.	10205	Impression sur coroplast	137.97\$
Denicourt	59668	Certificat de piquetage	1 149.75\$
TechnoRem inc.	6277	Honoraires professionnels	23 03.05\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 435 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

**2020-11-318**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Reconstruction**  
**de la piscine**  
**extérieure et du**  
**bâtiment de**  
**service:**  
**Règlement**  
**d'emprunt #436**

**Résolution #2020-11-318 : Comptes à payer: Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de piscine municipale extérieure et du bâtiment de service au montant total de 168 057.77\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseur	# Facture	Description	Montant
Construction Richelieu	1821	Progressif #1 travaux de construction	164 593.34\$
Emco Corporation	24819716-00	Achat de réduit	156.26\$
Matériaux Distan	26769	Manchon réduit 8x6	80.47\$
Matériaux Distan	26772	Bouchon mâle 6 pouces	40.15\$
Matériaux Distan	26773	Manchon flexible 4x4	14.09\$
Coop Unifrontières	Fcw0099219	Pelle ronde 8x5	58.57\$
Excavation R. Fortier	10113	Location pelle hydraulique et rouleau	2 655.92\$
Transport Alain Grégoire	303528	Pierre MG20B	372.62\$
Location d'outils Simplex	821554A-30	Location clôture de chantier	86.35\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

**2020-11-319**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Exécution de**  
**travaux de**  
**pavage sur la**  
**rue de l'Église**  
**Sud: Règlement**  
**d'emprunt #437**

**Résolution #2020-11-319 : Comptes à payer: Exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église Sud: Règlement d'emprunt #437**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de pavage de la rue de l'Église Sud au montant total de 17 201.43\$ suivant liste soumise à cet effet.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Fournisseur	# Facture	Description	Montant
CP Rail	0011125086	Signalisation pavage près de la voie ferrée	7 105.46\$
Groupe ABS	132874	Contrôle qualitatif des matériaux	3 395.23\$
Groupe ABS	133302	Contrôle qualitatif des matériaux	607.06\$
Shellex Groupe Conseil	14353	Gestion de construction et surveillance	6093.68\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 437 les montants requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

### 2020-11-320 Comptes à payer: Ville de Saint-Jean-sur- Richelieu

### Résolution #2020-11-320 : Comptes à payer: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu* au montant de 2 732.75\$ représentant l'entraide mutuelle lors d'une intervention le 06 octobre dernier suivant la facture numéro 0FD001082.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2020-11-321 Demande de don: Sourire sans fin

### Résolution #2020-11-321 : Demande de don: Sourire sans fin

CONSIDÉRANT QUE *Sourire sans fin* est un organisme à but non lucratif.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la Municipalité en date du 24 septembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra le parrainage des personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert le territoire de la Municipalité de Napierville.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 100\$ à l'organisme *Sourire sans fin* pour l'année 2020.

ADOPTÉE

### 2020-11-322 Club Lions : Autorisation cueillette de dons

### Résolution #2020-11-322 : Club Lions : Autorisation cueillette de dons

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions demande à la Municipalité l'autorisation d'amasser des dons et de remettre la totalité à la société Saint-Vincent-de-Paul pour leurs bonnes œuvres, suivant lettre en date du 08 octobre 2020.

CONSIDÉRANT QUE dans leur demande, le Club Lions nous assure qu'ils respecteront les consignes en vigueur émises par la Direction de la santé publique en raison de la pandémie de la Covid-19;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser le Club Lions de Napierville à amasser des dons et de remettre la totalité à la société Saint-Vincent-de-Paul pour leurs bonnes œuvres, le 29 novembre 2020 entre 9 h et 16 h sur le territoire de la Municipalité de Napierville en respectant toutes les mesures sanitaires émises par la Direction de la Santé publique.

ADOPTÉE

### 2020-11-323 Offre de service: Cain Lamarre

#### **Résolution #2020-11-323 : Offre de service: Cain Lamarre**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a retenu pour l'année 2020 les services du cabinet *Cain Lamarre* pour différents dossiers qui requiert des services juridiques et que nous sommes satisfaits de la qualité de ces services;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet *Cain Lamarre* a transmis une offre de services pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 en date du 17 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services comprend le mandat général des services professionnels pour l'année 2021, la banque d'heure à taux réduit et le recouvrement de créances municipales.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault à recourir aux services professionnels du cabinet *Cain Lamarre* au besoin, de recourir aux services à même la banque d'heures à taux réduit et au besoin, au service de consultation.

Il est également résolu de mandater le cabinet *Cain Lamarre* à procéder au recouvrement de créances pour la Municipalité de Napierville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

### 2020-11-324 Priorités d'actions Sûreté du Québec

#### **Résolution #2020-11-324 : Priorités d'actions Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la *Sûreté du Québec* demande à la Municipalité de Napierville d'identifier les priorités locales souhaitées pour l'ensemble de son territoire au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville considère une très grande importance à la sécurité publique auprès de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QU'on nous demande d'identifier trois priorités et de s'assurer que celles-ci soient spécifiques aux besoins du territoire visé et de ces citoyens.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Napierville identifie pour l'année 2021 les trois priorités locales suivantes:

#### Priorité numéro 1:

La Sécurité routière sur son territoire qui consiste à la réduction de la vitesse sur son territoire, à la sécurisation des traverses piétonnières et de la piste cyclable, à la surveillance des véhicules qui projettent des sons non conformes à la loi et à la diminution des cas d'alcool au volant.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Priorité numéro 2:

La criminalité sur ton territoire relativement aux méfaits dans les parcs et bâtiments municipaux, la circulation et la vente de drogues, les vols ainsi qu'effectuer de la prévention auprès des citoyens.

### Priorité numéro 3:

Les problèmes sociaux qui reflètent le désordre, l'incivilité ainsi que le flânage sur l'ensemble de son territoire.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise au bureau de la sûreté du Québec de la Municipalité de Napierville.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2020-11-325

#### Bibliothèque: Offre de services Alarme S.P.P.

### Résolution #2020-11-325 : Bibliothèque: Offre de services Alarme S.P.P.

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme présentement en place à la bibliothèque municipale est désuet et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce système d'alarme est inscrit au budget 2020 de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Alarme S.P.P.* a transmis une soumission au montant de 2 678.92\$ taxes incluses en date du 15 octobre 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter la soumission numéro 576 de l'entreprise *Alarme S.P.P.* au montant de 2 678.92\$ taxes incluses pour le remplacement du système d'alarme de la bibliothèque municipale.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2020-11-326

#### Rénovation extérieure de la salle du conseil

### Résolution #2020-11-326 : Rénovation extérieure de la salle du conseil

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du bâtiment de la salle du Conseil municipal nécessite des réparations et qu'il doit être refait;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Construction N.C. inc.* a transmis une soumission à la Municipalité de Napierville en date du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville a pris connaissance de ladite soumission;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de *Construction N.C. inc.* pour le revêtement extérieur de la salle du Conseil municipal au montant total de 19 488.27\$ taxes incluses.

Il est également résolu que ce montant puisse être assujéti à une augmentation dans l'éventualité où des modifications non visibles au moment de la demande de soumission doivent être effectuées, et ce à un taux horaire de 78\$ de l'heure pour la main d'oeuvre en plus des matériaux qui devront être fournis par l'entrepreneur.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2020-11-327**  
**Règlement**  
**numéro 440:**  
**Emprunt**  
**temporaire**

**Résolution #2020-11-327 : Règlement numéro 440: Emprunt temporaire**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 440 décrétant un emprunt et une dépense de 1 217 393\$ pour l'exécution de travaux pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts dans le cadre du Programme TECQ (2019-2023) en date du 03 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 02 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un emprunt temporaire pour l'exécution des travaux ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse et Madame Julie Archambault, Directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Napierville tous les documents nécessaires pour l'obtention d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière à Napierville.

ADOPTÉE

**2020-11-328**  
**Édifices**  
**municipaux:**  
**Décoration de**  
**Noël**

**Résolution #2020-11-328 : Édifices municipaux: Décoration de Noël**

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service présenté par Madame France Olivier pour l'année 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de Madame France Olivier, afin de procéder à la décoration de l'hôtel de ville, de l'extérieur du centre communautaire, de la bibliothèque et de l'édifice du comté (CLD) pour la période des fêtes pour un montant de 4 300\$.

Il est également résolu que le tiers du montant relatif à la bibliothèque soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que le montant relatif à la décoration de l'édifice du comté soit refacturé au CLD, pour un montant maximum de 500\$.

ADOPTÉE

**Dépôt des états**  
**comparatifs des**  
**revenus et**  
**dépenses**

**Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

Tel qu'indiqué à l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière dépose en séance ordinaire du Conseil municipal les deux états comparatifs suivants : un premier état comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci et un second état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2020-11-329**

**Location  
d'entrepôt:  
Signature du  
contrat**

### **Résolution #2020-11-329 : Location d'entrepôt: Signature du contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville loue depuis le 1er janvier 2013 un local situé au 175, boul. Industriel et appartenant à Monsieur Florent Grégoire suivant résolution en date du 6 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'un contrat avait été signé en date du 18 décembre 2012, et que ce dernier couvrait la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 avec une option de deux années supplémentaires majorée de 3% annuellement;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette entente, un nouveau contrat de location aux mêmes termes et conditions a été signé pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 avec une option de deux années supplémentaires majorée de 3% annuellement suivant la résolution numéro 2017-10-412;

CONSIDÉRANT QUE pour le moment les coûts reliés à la construction d'un nouveau garage ne sont pas envisageables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Napierville se prévaloit de l'option de renouvellement supplémentaire de deux années majorées de 3% par année pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Il est également résolu que le montant mensuel de location d'entrepôt pour l'année 2021 soit de 1 393.45\$ plus les taxes applicables et de 1 435.25\$ plus les taxes applicables pour l'année 2022.

ADOPTÉE

**2020-11-330**

**Programme  
TECQ 2019-  
2023 : Drainage  
des rues Laurin,  
Saint-Henri et  
Saint-Alexandre**

### **Résolution #2020-11-330 : Programme TECQ 2019-2023 : Drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023, la programmation présentée par la Municipalité de Napierville le 05 août 2020 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 août 2020 pour les priorités 1 et 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre de la priorité 3 du programme TECQ (2019-2023) des travaux de remplacement du drainage pluvial touchant les rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre ont été approuvés;

CONSIDÉRANT QUE des études ont été effectuées relativement au réseau pluvial des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre et que ces études ont démontré la nécessité de ce remplacement du drainage pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Shellex Groupe Conseil* a transmis une offre de service à la Municipalité de Napierville pour les services professionnels et la préparation des plans et devis relativement à la réfection du drainage pluvial des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre au montant de 45 200\$ plus les taxes applicables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De mandater la firme *Shellex Groupe Conseil* pour les services professionnels et la préparation des plans et devis relativement au drainage pluvial des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre au montant total de 45 200\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les montants requis pour ces services soient pris à même le règlement d'emprunt #440.

ADOPTÉE

**2020-11-331**  
**Réhabilitation**  
**environnemental**  
**e des sols situés**  
**au 311, rue de**  
**l'Église: Risque**  
**de dépassement**  
**des coûts**

**Résolution #2020-11-331 : Réhabilitation environnementale des sols situés au 311 rue de l'Église: Risque de dépassement des coûts**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme ClimatSol-Plus, la Municipalité de Napierville recevra une subvention pour la réhabilitation environnementale des sols sis au 311, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE les études de caractérisation effectuées par *TechnoRem inc.* n'ont pas permis de révéler l'ampleur de la contamination des sols;

CONSIDÉRANT QUE le projet à fait l'objet d'un appel d'offres public, lequel incluait l'ensemble des travaux de réhabilitation des sols de l'immeuble situé au 311, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE le projet présentement en cours démontre un risque de dépassement des coûts initialement prévus;

CONSIDÉRANT QU'il est important de compléter la réhabilitation du site en priorisant la continuité des travaux en cours;

CONSIDÉRANT QU'une estimation des travaux supplémentaires affectant les coûts de réhabilitation a été préparé par la firme *TechnoRem*;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires anticipés s'estiment à 171 717.00\$ plus les taxes applicables incluant les travaux de réhabilitation, d'analyses et de surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de transmettre une demande d'aide financière supplémentaire au ministère de l'environnement afin de demander une bonification de la subvention en fonction des coûts supplémentaires anticipés;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt portant le numéro 435 a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipale et de l'Habitation pour l'ensemble des travaux de réhabilitation, sans égard à une demande d'aide financière pour un montant total de 700 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du projet initial déjà approuvé sera déduit au montant du règlement d'emprunt 435;

CONSIDÉRANT QUE même avec l'addition du montant couvrant le risque de dépassement anticipé des coûts et le montant du projet en cours, ceux-ci demeurent à l'intérieur du montant affecté au règlement d'emprunt numéro 435.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'approuver l'estimation budgétaire relative au risque du dépassement des coûts présentés par la firme d'Experts-conseils *TechnoRem* au montant de total de 171 717.00 \$ plus taxes applicables, couvrant les frais de réhabilitation, d'analyses et de surveillance des travaux.

Il est également résolu que ce montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 435.

Il est également résolu qu'advenant une aide supplémentaire de la subvention émise par le gouvernement, le montant soit appliqué à même le règlement d'emprunt numéro 435.

ADOPTÉE

### Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

### Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations d'intérêts pécuniaires de Madame la Mairesse Chantale Pelletier, Madame la conseillère Marthe Tardif et Messieurs les conseillers Ghislain Perreault, Daniel Dumontier, Mario Dufour, Serge Brault et David Dumont ont été déposées au conseil municipal.

### Varia

### Varia

### Public: Période de questions

### Public: Période de questions

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans publique selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la Municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

### 2020-11-332 Levée de l'assemblée

### Résolution #2020-11-332 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h13.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE